

Liste des pièces

Pour une demande d'admission à l'aide sociale

- Aide-ménagère -

Justificatifs communs aux personnes âgées ou handicapées

- Justificatif d'identité :
 - Carte de nationalité française ou titre de séjour en cours de validité.
- Justificatif de domicile
 - Pour les propriétaires : copie intégrale de la taxe d'habitation.
 - Pour les locataires : copie des 3 dernières quittances de loyer (ou factures EDF, téléphone fixe...).
- Justificatifs de ressources
 - Dernier avis d'imposition sur les revenus.

Justificatifs de l'ensemble des revenus du foyer des 3 derniers mois précédant la demande ou à défaut les 3 derniers relevés de compte.

- Le cas échéant, justificatif d'une mesure de protection.
 - La photocopie du jugement de mise sous protection (tutelle, curatelle...)

Justificatifs supplémentaires pour les personnes âgées.

- Justificatif d'une inaptitude au travail
 - Si la personne âgée a entre 60 et 65 ans.
- Justificatifs prouvant une résidence ininterrompue en France depuis l'âge de 55 ans.
 - Si la personne âgée est ressortissante d'un état hors Union Européenne,

Justificatifs supplémentaires pour les personnes handicapées

- Justificatif d'un handicap
 - Carte d'invalidité ou notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) indiquant le taux d'incapacité de 80 % du demandeur.